

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 10 décembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

FOYERS DE GROUPE

M. D. Landry

L'hon. M^{me} Shephard

M. D. Landry

L'hon. M^{me} Shephard

M. D. Landry

L'hon. M^{me} Shephard

M. D. Landry

L'hon. M^{me} Shephard

SANTÉ MENTALE

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Shephard

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Shephard

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Shephard

PONTS

M. K. Chiasson

L'hon. M. Gauvin

M. K. Chiasson

L'hon. M. Oliver

M. K. Chiasson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

AIDE AU REVENU

M. Coon

L'hon. M^{me} Shephard

M. Coon

L'hon. M. Steeves

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Austin

L'hon. M. Higgs

M. Austin

L'hon. M^{me} M. Wilson

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

M. Bourque

L'hon. M. Holland

M. Bourque

L'hon. M. Holland

[Original]

FOYERS DE GROUPE

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, la semaine dernière, la vérificatrice générale a rendu public un rapport dévastateur sur l'état des foyers de groupe dans la province. Le sort des enfants dans ces foyers de groupe est particulièrement troublant. Nous comprenons qu'il y a des problèmes complexes et difficiles à résoudre, mais l'un des problèmes qui est ressorti est le fait que de très jeunes enfants sont dans des foyers de groupe.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick et l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick ont demandé la mise en place immédiate d'un âge limite pour les enfants dans les foyers de groupe. Nous serions d'accord avec cela. Le premier ministre pourrait-il s'engager à respecter une limite d'âge pour garder les très jeunes enfants hors des foyers de groupe au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis vraiment reconnaissante au chef de l'opposition de sa question.

Nous sommes vraiment reconnaissants à la vérificatrice générale d'avoir présenté son rapport, et je suis très fière de dire qu'une suite a déjà été donnée à 8 des 16 recommandations qu'elle a formulées. Nous y avons donné suite au début de notre mandat, Monsieur le président.

Nous nous sommes mis à examiner soigneusement des programmes qui, à notre avis, devaient être corrigés et à prendre des mesures à cet égard. J'ai appris qu'un enfant n'ayant que cinq ans avait été placé dans un centre résidentiel pour services de soins aux jeunes, et nous savons bien sûr que ce n'est pas une situation idéale. Monsieur le président, je vais aussi préciser que les très jeunes enfants ne sont habituellement placés dans un foyer de groupe qu'en situation d'urgence, lorsqu'il n'y a pas d'autres ressources. Nous travaillons avec les parents nourriciers afin de soutenir le système du mieux que nous le pouvons et nous continuerons de le faire.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Toujours selon la vérificatrice générale, il y a de jeunes enfants — certains ont à peine trois ans, Monsieur le président — dans des foyers de groupe du Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Encore une fois, nous comprenons que c'est une question compliquée, mais nous pensons qu'une action rapide est nécessaire. À quelle vitesse pouvons-nous faire sortir les enfants de moins de 10 ans de ces foyers de groupe?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, il est toujours préférable de ne pas placer les jeunes enfants dans un centre résidentiel pour services de soins aux enfants, et il est toujours préférable que les familles restent ensemble. Au besoin, nous avons recours aux familles d'accueil, lesquelles sont une ressource très importante pour notre province. Je travaillerais tous les jours pour essayer d'éviter qu'un jeune enfant ne soit placé dans un foyer de groupe. Je dois aussi signaler que le rapport porte sur une période qui se termine en 2018 ; ainsi, avec toute la déférence qui s'impose, les conditions décrites régnaient sous le gouvernement précédent.

Nous prenons aujourd'hui des mesures, Monsieur le président, afin de pouvoir dire avec confiance que la mesure est un dernier recours. Cependant, lorsque je dois protéger un enfant, plutôt que de le placer dans un foyer qui ne lui convient pas ou de le laisser dans une situation dangereuse, nous utiliserons toutes les ressources à notre disposition et tenterons de trouver des parents nourriciers qui peuvent l'accueillir.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Merci, Madame la ministre. Monsieur le président, ce n'est pas une question politique. C'est une question très difficile. Nous savons que toutes les personnes impliquées, du cabinet de la ministre aux fonctionnaires du ministère, en passant par le personnel travaillant dans les foyers de groupe, font de leur mieux pour aider ces enfants, mais, parfois, cela ne suffit pas. Nous pensons que la vérificatrice générale l'a bien exposé la semaine dernière. Nous avons également constaté une large couverture médiatique qui a mis en lumière un certain nombre de problèmes. Nul doute qu'il faudra du temps pour régler tous ces problèmes, mais certaines choses peuvent être faites immédiatement. Nous pensons que retirer de très jeunes enfants des foyers de groupe en est l'une d'elles. Le premier ministre s'engage-t-il à respecter un calendrier pour y parvenir?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Selon moi, les gens de l'opposition conviendraient que le fait d'assurer la sécurité des enfants représente la plus grande priorité que nous ne puissions jamais avoir, et c'est la première et la plus importante priorité que nous avons au ministère du Développement social, soit de protéger nos enfants.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Notre premier choix serait toujours d'unir les familles, puis notre second choix serait toujours d'avoir des parents nourriciers pour prendre soin des enfants qui en ont besoin. Nous cherchons activement plus de parents nourriciers parce qu'ils représentent l'une des meilleures ressources dont nous disposons. Nous examinons aussi sérieusement des options quant aux mesures que nous pourrions prendre dans un avenir rapproché en vue du recours éventuel aux services de foyers professionnels qui peuvent accueillir des enfants avec des besoins très complexes pour assurer leur sécurité. Voilà qui n'échappe à personne, et nous nous efforcerons de continuer à améliorer le système et à nous employer activement à protéger les enfants de notre province.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Ce problème n'a pas été mis en lumière simplement la semaine dernière. Le ministère savait depuis un certain temps que la vérificatrice générale se penchait sur cette question et que les conclusions n'étaient pas une bonne nouvelle pour ces enfants qui sont effectivement la responsabilité de la ministre. Elle est leur tutrice. Voici ma question à la ministre : Le ministère reconnaît-il qu'il y a une urgence et accepte-t-il pleinement les conclusions de la vérificatrice générale?

Monsieur le président, je sais que la ministre a répondu partiellement à la question tout à l'heure, mais j'aimerais qu'elle nous en dise davantage sur les conclusions de la vérificatrice générale.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Je suis très fière que 8 des 16 recommandations aient été appliquées avant même que la vérificatrice générale dépose son rapport. En effet, à mon arrivée au ministère, j'ai immédiatement fait amorcer le travail relatif à la prise en charge par la parenté et à la loi sur la protection de l'enfance. Ce sont là des mesures que nous devons prendre. Les enfants que nous prenons en charge sont la priorité, et, même si le système n'est pas parfait, nous nous efforcerons chaque jour de l'améliorer. Nous nous autoévaluerons et nous continuerons d'améliorer le système.

Si des enfants en bas âge doivent être pris en charge pendant très peu de temps par un foyer de groupe pour les jeunes, beaucoup est fait pour assurer qu'ils sont avec des enfants du même âge. De nombreuses raisons sous-tendent le placement d'un enfant en foyer de groupe. Par exemple, il pourrait être gravement handicapé.

Il n'y a pas, à cet égard, d'approche universelle. Il n'y aura jamais d'approche universelle, et nous nous efforcerons de trouver des foyers permanents pour tous nos enfants. Voilà la véritable solution au problème. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SANTÉ MENTALE

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très fiers de travailler à un grand nombre des initiatives en question et nous sommes certainement conscients que, lorsque la ministre décide d'accorder la priorité à un dossier, des mesures sont prises.

Monsieur le président, ce n'est pas tous les jours à la Chambre que nous pouvons travailler ensemble pour faire ce qu'il faut pour les gens du Nouveau-Brunswick, mais, selon moi, tous les partis y sont parvenus au cours de la dernière journée de l'opposition, lorsqu'une motion de l'opposition officielle concernant la création d'un poste de défenseur en matière de santé mentale a été adoptée avec des amendements faisant l'unanimité. Paul Ouellet, un militant de longue date de la santé mentale au Nouveau-Brunswick, duquel la famille compte trois personnes atteintes d'une maladie mentale, a dit à la CBC qu'un défenseur en matière de santé mentale allait être d'un très grand secours pour chaque personne de la province.

Voici ma question pour la ministre : Quand pouvons-nous nous attendre à ce que cette personne soit engagée?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Encore une fois, je suis très fière de prendre la parole au sujet de la santé mentale. Je suis très reconnaissante à mon collègue, le ministre de la Santé, de m'avoir invitée à participer aux discussions sur la santé mentale, car cela montre vraiment notre détermination à travailler ensemble et à voir nos ministères travailler ensemble pour faire bouger les choses.

Je sais et je comprends que la motion a été adoptée il n'y a que trois jours ouvrables ; nous nous efforcerons donc de tout concrétiser et d'examiner les ressources dont nous disposons et celles dont nous avons besoin. Je ne peux pas fixer un délai à cet égard. Nous travaillerons diligemment avec le ministère de la Santé et nous verrons ce que nous pouvons faire pour mettre en oeuvre les mesures aussitôt que possible, en utilisant les ressources dont nous disposons déjà. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Encore une fois, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons certainement eu de merveilleuses relations de travail au sein des ministères. Les gens ont dit à maintes reprises qu'ils n'avaient jamais vu une si belle collaboration entre les ministères que lorsque nous étions au pouvoir.

Encore une fois, je peux affirmer que, lorsque le premier ministre et la ministre décident d'accorder la priorité à un dossier, cela se fera. Pensez aux compressions qui ont été faites.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Encore une fois, selon moi, on peut faire valoir que le dossier est important et qu'il ne faudrait pas attendre jusqu'au prochain budget pour le régler. Tout le monde convient qu'un besoin urgent d'aide se fait sentir. Il y a plus d'un mois, la ministre a parlé aux médias, après une table ronde sur la santé mentale, et a dit que les gens ayant des troubles de santé mentale ne savaient pas où aller. Si nous attendons jusqu'au prochain budget, une autre année pourrait s'écouler avant qu'une telle personne soit en poste. Nous sommes aux prises avec des problèmes pressants et grandissants liés à des sujets comme l'itinérance, le suicide et la toxicomanie. Voici ma question pour la ministre : Pourquoi attendrez-vous?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, j'aime tellement l'attention que les gens de l'opposition donnent aux problèmes lorsqu'ils siègent de l'autre côté de la Chambre. La question est très importante, et la santé mentale ne saurait être, pour nous, un sujet duquel il est plus important ou plus d'actualité de parler. Nous l'avons pris très au sérieux et nous avons lancé de nombreuses initiatives pour améliorer les services de santé mentale. La motion a été adoptée il y a trois jours ouvrables, et, sauf votre respect, je n'ai jamais vu les gens de l'opposition — au grand jamais — arriver à mettre en oeuvre une telle mesure dans leur gouvernement, surtout une mesure que l'opposition avait proposée.

J'ai promis que la question ne disparaîtrait pas des radars, et nous irons de l'avant avec diligence, mais je ne donnerai pas d'échéancier que je ne peux pas m'engager à respecter aujourd'hui. Il s'agissait d'une initiative formidable venant des deux côtés de la Chambre, et nous nous réjouissons d'une telle collaboration. J'ai hâte de vous donner plus de nouvelles à une date ultérieure.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Le seul échéancier que nous vous avons vu respecter, c'est lorsque vous sortez votre grosse paire de ciseaux pour faire des compressions. Vous y trouvez tellement de plaisir. Maintenant, en raison de toutes les compressions que vous avez réalisées, vous répétez constamment qu'aucuns nouveaux fonds ne seront investis et qu'aucune nouvelle ressource ne servira à aider les gens qui ont besoin de notre aide. Le ministre de la Santé devrait le comprendre, car son ministère est dans un état lamentable.

Comme je l'ai dit, lorsque nous avons adopté la motion, je pensais qu'il s'agissait d'un bon moment à la Chambre où nous avons travaillé ensemble, sans tenir compte des affiliations politiques. Nous avons agi de la bonne façon en adoptant cette motion. Cela dit, la motion n'est pas contraignante. Nous comprenons la situation, et c'est pourquoi nous ne pouvons pas laisser la ministre et le premier ministre actuel s'en charger. Le premier ministre ou la ministre promettent-ils qu'un défenseur en matière de santé mentale sera en poste au ministère avant la fin du cycle budgétaire actuel?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Encore une fois, avec

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

tout le respect que je vous dois, nous ne devons pas fournir à l'opposition un échancier relativement à la motion. Nous avons énormément de respect pour ce qui s'est passé jeudi dernier, et je suis très reconnaissante de la collaboration et de la relation de travail qui en ont découlé. J'espère que ce sera le cas dans d'autres domaines, car nous avons beaucoup de travail à faire.

De ce côté-ci de la Chambre, nous prenons la santé mentale très au sérieux. Je suis très reconnaissante d'avoir l'occasion de travailler au dossier avec le ministre de la Santé, et nous ne le laisserons pas disparaître des radars. Il faut toutefois faire du travail à ce sujet. Il faut faire quelques recherches. Nous devons examiner la meilleure façon de procéder. Il ne s'agira peut-être pas que d'un défenseur. Je ne le sais pas. Je réfléchis à haute voix ici. Il s'agira peut-être d'un défenseur régional pour que nous puissions aider en temps opportun les gens dans l'ensemble de la province. Monsieur le président, nous avons du travail à faire et nous le ferons.

[Original]

PONTS

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, en fin de semaine, le vice-premier ministre s'est tourné vers les réseaux sociaux pour annoncer qu'un nouveau pont entre Shippagan et les îles Lamèque et Miscou allait être annoncé aujourd'hui, lors de la lecture du budget d'immobilisations. Étant donné que l'annonce a déjà été faite, nous supposons que le ministre est libre de répondre aux questions à ce sujet.

Entre 2017 et 2018, le gouvernement précédent s'était engagé à investir 350 000 \$ dans la collecte de données de conception, dans l'arpentage et dans les études géotechniques et hydrauliques. Le gouvernement va-t-il simplement faire la même annonce que nous avons déjà faite ou allons-nous voir des pelles dans le sol au cours de la prochaine saison de construction?

L'hon. M. Gauvin (Shippagan-Lamèque-Miscou, vice-premier ministre, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup pour ces applaudissements. Merci, Monsieur le président. Je suis très heureux. Tout de suite après la lecture du discours sur le budget de capital, j'aurai la chance d'aller faire une entrevue avec différents médias, dans la rotonde, durant laquelle je répondrai à toutes les questions. Mon sourire est aussi grand aujourd'hui qu'il l'était la semaine dernière.

Je suis très heureux de souligner la présence du maire de Lamèque et de la mairesse de Shippagan. Il y a aussi Armand Caron et Sylvain Paulin, qui viennent d'arriver. Ces derniers

Questions orales

font partie du comité pour le pont. J'ai très hâte de faire cette entrevue. Comme nous le dirions en français :

[Traduction]

Restez à l'écoute.

[Original]

Merci beaucoup.

[Traduction]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, comment le ministre des Transports a-t-il choisi les projets qui seront réalisés cette année et ceux qui ne le seront pas? S'agit-il de gestion des actifs et de recommandations du ministère, ou s'agit-il de négociations de dernière minute avec des parlementaires du côté du gouvernement et des ministres qui lui disent qu'il a intérêt à leur donner un nouveau pont? La politique passe-t-elle avant tout, et la bonne gestion des actifs est-elle mise de côté?

L'hon. M. Oliver (Kings-Centre, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Je me ferai certainement un plaisir de répondre à la question. Comme les parlementaires d'en face le savent, la gestion des actifs fait partie intégrante de notre façon de prendre des décisions au ministère des Transports et de l'Infrastructure. Ce n'est pas différent cette année. Nous devons tenir compte des actifs essentiels et nous prenons des décisions en conséquence.

En ce qui concerne les ponts et les infrastructures auxquels nous travaillerons, je vais faire comme les précédents ministres des Transports et de l'Infrastructure et attendre la divulgation du budget. Je dirai demain ce que j'ai à dire. Merci beaucoup.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, il est drôle que les gens d'en face parlent de la gestion des actifs. L'année dernière, ils ont fait des compressions et des réductions radicales sans même tenir compte de la gestion des actifs. Cette année, ils suivront la liste.

Par le passé, les parlementaires des deux côtés de la Chambre ont parlé de l'importance de respecter la gestion des actifs en ce qui concerne nos infrastructures, y compris les routes, les ponts et les bâtiments. Si nous n'investissons pas dans les routes et les bâtiments en temps opportun, il en coûtera beaucoup plus cher aux contribuables plus tard. L'année dernière, le gouvernement a annulé un certain nombre d'investissements qui étaient nécessaires, imposant ainsi des coûts aux futurs gouvernements. La tendance se poursuivra-t-elle dans le budget de capital déposé aujourd'hui?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, j'aimerais parler un peu de ce que signifie la gestion des actifs. Il s'agit de s'occuper des ressources actuelles pour en assurer la conservation dans l'avenir. Il ne s'agit pas d'inventer un projet et de construire quelque chose qui n'est pas nécessaire. Voilà les divergences d'opinions.

Quand nous parlons de notre démarche au cours de la dernière année en matière de gestion des actifs et d'évaluation des initiatives dans lesquelles nous devons investir... Je vous assure que nous y consacrons des ressources. Nous consacrons les ressources de sorte que les infrastructures dont nous avons besoin dans toutes les régions de cette charmante province seront en place dans l'avenir. Tel ne serait toutefois pas le plan des gens d'en face. Leur plan consisterait à dépenser de l'argent de toutes les façons possibles, à augmenter les taxes et impôts et à construire des infrastructures — construisez des infrastructures, et les gens y viendront.

Les discussions que j'ai eues avec le premier ministre du Canada et les discussions concernant le financement des infrastructures portent sur des projets d'infrastructure dont nous avons besoin. Nous devons nous assurer de concrétiser ces projets dans l'avenir dans tous les coins de notre province. Voilà notre objectif, Monsieur le président.

AIDE AU REVENU

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, aujourd'hui, les gens ne peuvent pas vivre des taux d'aide au revenu périmés, car l'inflation a réduit leur très faible pouvoir d'achat. Depuis neuf ans, le revenu pour une personne seule est fixé à seulement 537 \$ par mois. Imaginez essayer de vivre de cette somme. C'est impossible. Ajusté pour l'inflation, le taux devrait aujourd'hui s'élever à 626 \$.

C'est aujourd'hui la Journée des droits de l'homme de l'ONU. Les signataires de la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU, notamment le Canada, sont censés garantir un niveau de vie suffisant afin que toutes les personnes puissent se payer les éléments de base, soit la nourriture, les vêtements, le logement et le transport. Voici ma question : Le ministre des Finances mettra-t-il en place le financement nécessaire dans le budget de l'année prochaine pour que les taux d'aide au revenu tiennent compte de la perte du pouvoir d'achat liée à l'inflation que subissent les personnes seules depuis 2010 et les familles et les personnes handicapées depuis 2014? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis vraiment reconnaissante au député d'en face de sa question parce que le montant d'argent n'est pas élevé. Nous le savons. J'étais fière que, sous le gouvernement de David Alward, nous ayons doublé le montant que reçoivent les personnes seules. Le député



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

a raison de dire que rien n'a changé depuis. Lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir, ils n'ont pas augmenté le montant. Même si je ne peux pas prendre un engagement relativement à un poste budgétaire à ce moment-ci, puisque nous étudions actuellement les postes budgétaires, je peux certainement garantir qu'il fera l'objet de discussions. Nous mentionnons dans notre plateforme la réforme du développement social — la réforme de l'aide sociale —, alors le sujet fera l'objet de discussions. Merci, Monsieur le président.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, je déposerai bientôt un projet de loi modifiant la *Loi sur la sécurité du revenu familial*. Si le projet de loi est adopté, il obligera le ministre à examiner chaque année les taux d'aide sociale pour tenir compte des augmentations du coût de la vie liées notamment au logement, au transport et aux vêtements. Cependant, à l'heure actuelle, aucune personne qui reçoit de l'aide sociale ne peut se payer de tels éléments essentiels de la vie. Une augmentation du revenu que reçoivent les prestataires de l'aide sociale afin de compenser la réduction du pouvoir d'achat causée par l'inflation les aiderait énormément.

Le ministre des Finances a dit que le gouvernement avait l'intention de déposer un budget qui présente un excédent de 120 millions de dollars, Monsieur le président. Étant donné les besoins criants des prestataires de l'aide sociale, le ministre peut sans doute accorder à la ministre du Développement social 19 millions de dollars de son excédent pour rendre la vie plus facile pour les prestataires de l'aide sociale. Il ne s'agit pas de leur choix, Monsieur le président. Ils n'ont pas de choix. Ils obtiennent ainsi leur revenu. Le ministre des Finances s'engagera-t-il à faire cela, ou sera-t-il un grippe-sou ce Noël?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le chef du parti de l'opposition de la question. Je m'engagerai à mettre fin à l'appropriation intergénérationnelle qui nous touche actuellement. Je m'engagerai à tenir compte de la prochaine génération et non pas des prochaines élections lorsque je préparerai le budget. Je m'engagerai à essayer d'enregistrer un excédent pour réduire notre dette. Notre dette, lorsque nous pensons à tous les zéros... Faisons-la passer de 14 milliards de dollars à 1 400 \$. Disons qu'une facture de Visa s'élève à 1 400 \$. Lorsque nous avons un déficit de 88 millions, c'est donc comme si nous payions 8,80 \$ sur une facture de Visa de 1 400 \$.

Nous n'avons pas de l'argent en abondance, mais nous faisons sans aucun doute tout ce que nous pouvons pour apporter de l'aide aux personnes du Nouveau-Brunswick qui en ont le plus besoin. Je peux vous dire que nous essayons de protéger l'avenir de tous nos programmes — qu'ils aient trait à l'éducation, à la santé ou au développement social — tous les programmes. Nous devons toutefois les protéger sans faire faillite, et c'est un fait.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Ma question porte sur les dizaines de millions de dollars versés au chantier naval du Nouveau-Brunswick à Caraquet. Les gouvernements, tant bleu que rouge, ont consacré plus de 29 millions de dollars — l'argent des contribuables — au projet qui a échoué, sans faire de suivi pour savoir combien d'emplois avaient été créés ou quels avaient été les avantages pour les contribuables. En fait, Opportunités Nouveau-Brunswick a annoncé en 2015 l'investissement de 3,8 millions de dollars des contribuables pour la création de 77 emplois. La ministre du Développement économique aurait-elle l'obligeance de me dire environ combien des 77 personnes en question sont actuellement employées au chantier naval par suite de l'investissement global, jusqu'ici, de 29 millions de dollars?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Oui, je peux parler du cafouillage. C'est une situation à laquelle nous n'avons pas participé sur le plan financier à l'époque du gouvernement Alward. Groupe Océan n'a rien investi, mais cela n'importait pas au gouvernement libéral précédent puisqu'il a injecté 50 millions de dollars dans le projet. Or, divers éléments entraînent en ligne de compte. Une barge devait être construite. En fait, Groupe Océan n'a pas consacré un sou au projet.

Ensuite, Groupe Océan a dit : Nous avons cependant un autre projet que vous aimeriez peut-être financer. Ô surprise, le gouvernement précédent a répondu : Bien sûr que nous financerons le projet ; que voudriez-vous construire? Eh bien, Groupe Océan voulait construire un chantier naval. L'entreprise voulait construire une cale sèche flottante. Qu'allait-elle faire de cette cale sèche? Elle allait la faire remorquer jusqu'à Québec, l'amarrer là-bas et l'utiliser contre nous pour nous faire concurrence.

Il ne se passe rien au chantier naval à l'heure actuelle parce qu'il n'y avait pas de plan à long terme. Il n'y avait pas de carnet de commandes, et aucun n'a jamais été prévu, car la compagnie n'a jamais été tenue de rendre compte de l'argent qu'elle dépensait aux frais des contribuables. De quoi sommes-nous maintenant propriétaires? Nous sommes propriétaires d'une cale sèche flottante d'une valeur de 13 millions de dollars qui se trouve au Québec et qui fait concurrence à notre chantier naval à Bas-Caraquet. C'est inacceptable, Monsieur le président.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Je suis content d'avoir l'occasion de blâmer les Libéraux, et, croyez-moi, ils portent une large part de responsabilité. Toutefois, pour ce qui est de donner des cadeaux aux entreprises, les Rouges et les Bleus ne sont pas très différents. En fait, nous pouvons constater que plus de 6 millions de dollars ont été accordés à une grande société à Moncton pour qu'elle y crée des emplois.

Questions orales

Ma question revient au fait que nous n'avons pas de données analytiques concernant les emplois qui restent après que l'argent des contribuables est versé. La plupart du temps, et nous en sommes témoins, des compagnies arrivent, signent un document, assistent à l'inauguration d'un projet, obtiennent des fonds et, deux ou trois ans plus tard, partent créer des emplois au Québec ou ailleurs.

J'adresse encore ma question à la ministre du Développement économique ou au premier ministre. Que prévoit faire le gouvernement actuel pour obtenir de véritables données analytiques sur les effets de l'aide sociale aux entreprises et pour savoir si cette aide génère vraiment autant d'argent que les sommes que les contribuables déboursent chaque année pour de telles bêtises?

L'hon. Mme M. Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre du Développement économique et des Petites entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, PC) : Eh bien, je remercie le député du côté de l'opposition de la question. La question tombe vraiment à point nommé, car elle nous permet de rediscuter du fait que, dans les 10 prochaines années, il nous manquera 120 000 travailleurs au Nouveau-Brunswick en raison des départs à la retraite.

Je veux simplement mentionner que Développement économique suppose Éducation postsecondaire, Formation et Travail, Finances et Éducation. Nous travaillons tous ensemble. L'un des plans, bien sûr, c'est la Stratégie de croissance démographique, grâce à laquelle nous ferons augmenter le nombre d'immigrants de 7 500 personnes par année d'ici à 2024, et voilà l'une des façons dont nous y parviendrons. Le gouvernement actuel est très soucieux de notre façon d'établir des partenariats avec des compagnies. Beaucoup de travail préparatoire est fait pour veiller à ce qu'un partenariat fonctionne.

HCL est une entreprise internationale du secteur des technologies qui vient d'ouvrir un bureau à Moncton. Voilà un bon exemple d'un investissement judicieux. Il portera des fruits pendant des années à venir. C'est une situation gagnant-gagnant. Les emplois créés généreront environ 7 millions de dollars en impôts directs au cours des six prochaines années, ce qui permettra largement de rembourser ce qu'ONB investit pour aider cette compagnie à s'établir au Nouveau-Brunswick. Je suis d'ailleurs certaine que...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Avant de poser ma question, je ne peux m'empêcher de penser qu'il est un peu fort que le premier ministre parle du chantier naval à Bas-Caraquet alors que c'est le gouvernement Alward, au sein duquel il était ministre des Finances, qui s'est investi à fond dans le projet. Nous n'avons fait qu'y donner suite.

Monsieur le président, nous croyons bel et bien au marché des petits réacteurs nucléaires. Ce marché est très prometteur pour le projet en question, tant sur le plan du

Questions orales

développement économique que sur celui de la production d'énergie plus propre. Dans notre province, nous avons une longue expérience en matière d'énergie nucléaire et beaucoup d'expertise. La ministre a aussi dit que nous avons les ressources, le personnel et les ressources humaines nécessaires pour soutenir la concurrence à l'échelle mondiale, et nous sommes d'accord. Voici cependant ma question : Pourquoi voudrions-nous établir un partenariat avec l'Ontario et la Saskatchewan à cet égard alors que ces dernières aimeraient rapporter des emplois dans leur propre province aux dépens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous pouvons continuer et clarifier la situation, mais je demanderais au député d'en face de vérifier ses dossiers. Je connais très bien le projet à Bas-Caraquet et je sais qu'un arrangement de partage n'a pas été accepté et que nous n'avons donc pas poursuivi les démarches à cet égard. C'est le gouvernement du député d'en face qui, à son arrivée au pouvoir, a dit : Nous n'avons pas besoin d'un arrangement de partage. J'en suis tout à fait convaincu, Monsieur le président ; le député voudra donc peut-être vérifier les faits.

Néanmoins, la technologie des PRM permet de produire de l'énergie à faible coût sans générer d'émissions et elle est très différente de la technologie des réacteurs CANDU. Vous savez, dans un récent documentaire, une déclaration a été faite à propos de la production d'énergie à partir de toutes les sources actuelles d'énergie renouvelables. On soutient que, si toutes les batteries étaient rassemblées à un seul endroit, comme à Tokyo, elles permettraient d'alimenter la ville pendant quatre jours. Nous pouvons donc parler d'énergie éolienne, d'énergie solaire et ainsi de suite, mais le fait est que nous avons besoin d'une énorme capacité de production que la technologie actuelle ne pourra pas fournir.

En ce qui concerne la Saskatchewan, elle a un certain besoin : 46 % de son énergie provient du charbon. La Saskatchewan veut adopter la technologie en question. La province fournit de l'uranium, Monsieur le président. L'Ontario a une technologie que nous voulons utiliser afin d'approfondir nos connaissances ici.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Oui, j'invite effectivement le premier ministre à revérifier les faits concernant le Centre naval à Bas-Caraquet.

De plus, en ce qui concerne la technologie des PRM, le premier ministre l'a très bien dit. Oui, bien sûr que l'Ontario veut adopter la technologie en question. Voilà pourquoi la province a conclu un partenariat avec nous, et c'est ce que nous craignons. Encore une fois, hier et aujourd'hui, l'un de nos principaux économistes a signalé dans un article de la CBC que l'Ontario en particulier avait l'habitude de réserver à son propre usage ses activités de recherche, de développement et de fabrication lorsqu'il est question de recherche fédérale. Laissons-nous entrer le loup dans la bergerie, Monsieur le président?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Alors que notre premier ministre semble se préoccuper des problèmes qui se posent au gouvernement de l'Alberta, je ne pense pas que Doug Ford veuille vraiment créer des emplois au Nouveau-Brunswick. En tant que Parti libéral, nous voulons que des emplois soient créés au Nouveau-Brunswick et nous avons un avantage concurrentiel à cet égard. Pourquoi cédon-nous cet avantage à l'Ontario et à la Saskatchewan, Monsieur le président?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole à cet égard parce que, il y a moins de 48 heures, nous étions sur place à Saint John pour mettre à l'honneur une compagnie du Nouveau-Brunswick qui mettra au point la technologie en question. Pour ce qui est d'être un chef de file, nous sommes en mesure de l'être, non seulement à l'échelle canadienne, mais aussi à l'échelle mondiale. La compagnie existe. Elle a des employés et elle cherche maintenant à prendre de l'expansion au Nouveau-Brunswick parce que le gouvernement dirigé par M. Higgs a le courage de dire que nous voulons faire en sorte que la technologie soit accueillie et développée.

Nous avons depuis une génération des antécédents concernant Point Lepreau qui prouvent que le projet nous convient parfaitement. Nous ne cherchons pas à faire concurrence à d'autres régions, car elles comprennent que nous sommes l'égal des autres à cet égard.

Pour la première fois, nous sommes dans une situation où des travailleurs, au lieu de quitter le Nouveau-Brunswick pour l'Alberta... Lorsque nous mettrons la technologie au point, nous aurons l'occasion de ramener des travailleurs au Nouveau-Brunswick et d'ouvrir la voie en matière de développement d'une économie durable. Le résultat pour nous sera une économie où nous nous emploierons non seulement à réduire nos propres émissions, mais aussi à aider le monde.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Eh bien, Monsieur le président, je suis content de dire que, oui, non seulement nous sommes d'accord avec le ministre, mais nous avons aussi, en tant que gouvernement précédent, investi plus de 10 millions de dollars dans la technologie en question. Alors, oui, absolument, l'initiative a commencé bien avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Nous avons posé les premiers jalons du projet et nous y adhérons sans réserve. C'est pourquoi nous craignons la démarche visant un partenariat avec d'autres provinces. Nous étions à l'avant-garde des efforts et, maintenant, nous disons essentiellement : D'accord, nous serons partenaires égaux. Le Nouveau-Brunswick et l'Ontario sont des partenaires égaux? Même si j'aime l'Ontario, la province est plus grande que la nôtre et compte beaucoup d'industries. Nous avons l'occasion de garder une industrie et d'être les premiers à la développer à l'échelle mondiale ici, au Nouveau-Brunswick — une industrie qui a fait ses débuts au Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, ma prochaine question porte sur un financement par le gouvernement fédéral de l'innovation à cet égard. Nous n'avons pas reçu de financement. Puisque nous n'avons

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pas entendu parler de financement fédéral, j'aimerais demander au ministre s'il a entendu dire qu'un financement fédéral était prévu pour le projet. Merci.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je me demande si le député d'en face a eu l'occasion de passer en revue l'actualité et de regarder les nouvelles lors de notre présentation du protocole d'entente — de regarder les nouvelles lors de notre annonce marquante hier, à Saint John.

Vous savez, j'ai entendu le chef du Parti vert dire : Comment le Nouveau-Brunswick ose-t-il penser pouvoir soutenir la concurrence sur la scène internationale? Je pense différemment. J'ai entendu d'autres personnes dire : Eh bien, nous devrions peut-être nous méfier de l'Ontario. À mon avis, l'heure n'est plus au défaitisme, et il est temps pour nous de faire front commun. Je sais que la Chambre compte des personnes de part et d'autre qui conviendraient que le Nouveau-Brunswick peut tout à fait jouer dans la cour des grands. Nous pouvons être un chef de file mondial, et, si vous aviez regardé les nouvelles et examiné le protocole d'entente, vous auriez vu que le premier ministre Higgs était assis au centre de la table et que nous servions de fer de lance.

C'est notre compagnie qui a financé le projet et qui a des gens sur place, et c'est nous qui dirigeons l'initiative. Le reste du pays devra nous emboîter le pas. Qui plus est, le reste du monde devra y assister pendant que non seulement nous générerons des recettes à cet égard et en profiterons, mais nous contribuerons aussi grandement à la réduction des émissions mondiales. C'est une situation gagnant-gagnant.

